

LE REGLEMENT DE CONSULTATION

Identification du maître d'ouvrage : Commune d'Avesnelles
Place Marcel Hardy - B.P. 5
59440 AVESNELLES
Tél : 03 27 61 14 01
mairie@avesnelles.fr

Objet de la consultation : mission de prestation de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation thermique de l'école maternelle « Blanche Neige ».

Date limite de réception des offres : le 26 février 2021 à 12 heures 00.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Type de procédure du marché : Le marché sera passé en procédure adaptée selon les articles 27 et 90 du décret 2016-360 du 25-03-2016 relatif à la consultation pour la désignation d'un maître d'oeuvre.

Dispositions générales :

- La présente consultation est sans variante,
- le marché n'est pas alloti,
- les options sont sans objet.

Nature de l'attributaire : candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques, conjoint ou solidaire, dont le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Contenu du dossier : le dossier est constitué du présent règlement de consultation, de l'acte d'engagement, du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de la répartition des honoraires par élément de mission.

Il est à rappeler que la signature à apposer aux documents doit être celle de la personne habilitée à représenter et à engager le candidat.

Modification au dossier de consultation : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation qui n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Conditions de remise des offres : Les offres seront transmises sous pli cacheté soit déposées en mairie contre récépissé à l'accueil ou soit adressées par pli postal recommandé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Dans les deux cas, le pli devra arriver à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

À titre d'indicatif, les horaires d'ouverture au public sont :
- Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Présentation des offres :

Enveloppe libellée de la façon suivante :

L'enveloppe sous pli cacheté devra indiquer le nom de l'entreprise ainsi que les mentions suivantes :

Commune d'Avesnelles
Place Marcel Hardy – B.P. 5
59440 Avesnelles

**Avec mention : Offre pour maîtrise d'oeuvre – Rénovation thermique de l'école maternelle
« Blanche Neige » « **NE PAS DÉCACHER avant la séance d'ouverture des plis** »**

Le dossier sera présenté sous une enveloppe fermée (ou tout autre emballage adapté et fermé) comprenant les pièces de la candidature et le projet de marché.

Les offres des opérateurs économiques seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents qui y sont associés. Les montants seront obligatoirement libellés en euro.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément, ni de modifications au dossier de consultation sous peine de rejet.

Les pièces à compléter (AE, CCAP...) remises avec l'offre du candidat, doivent être celles du dossier de consultation fourni par le Maître d'ouvrage.

Pièces justificatives à joindre avec les offres (à insérer dans une autre enveloppe) :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux, avec leur cachet commercial :

- ⇒ Lettre de candidature selon modèle joint au dossier de consultation (DC1) présentant :
les noms et coordonnées des membres du groupement ; le nom du mandataire ; la forme du groupement (conjoint ou solidaire) ; l'autorisation ou non du mandataire à signer seul l'acte d'engagement ;
- ⇒ Déclaration du candidat selon modèle joint au dossier de consultation (DC2), complété par :
 - la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
 - Copie de l'inscription à l'Ordre des Architectes ;
 - Pour les autres membres de l'équipe, Certificats de qualifications professionnelles apportées par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation objet du présent marché.
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- ⇒ Extrait Kbis de moins de 3 mois ;

- ⇒ Attestation d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise couvrant les risques qu'il encourt du fait de son activité sur le chantier et des conséquences découlant de la réalisation de son marché, notamment après réception (dommages corporels, matériels et immatériels, y compris pour dégâts des eaux et incendie), mentionnant les plafonds de garantie par catégorie de risques. Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de demander à l'Entrepreneur, si les circonstances le justifient, l'augmentation de tel ou tel de ces plafonds.
- Attestation d'assurance garantissant la présomption de responsabilité qui peut être engagée sur le fondement des Articles 1792 et suivants du Code Civil à propos des travaux de bâtiment pendant la durée découlant des dispositions de l'Article 2270 dudit Code Civil., conformément aux dispositions de la loi n° 78.12 du 4 Janvier 1978 et de ses textes d'application, relatives à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Critères de sélection : la pondération des critères est réalisée par ordre croissant :

- la qualité technique de l'offre, appréciée notamment au regard des capacités professionnelles et des expériences comparables en matière d'équipements publics : 30 % ;
- le maintien de l'activité de l'école maternelle : 30 % ;
- le prix des prestations : 40 %.

Le classement s'effectuera en fonction de la capacité à intervenir dans les domaines de compétence spécifiés, au présent règlement de consultation, évaluée en fonction documents demandés.

Conformément aux articles 59 et 60 du décret 2016-360 du 25-03-2016, le Maître d'Ouvrage pourra écarter les offres qu'il estime anormalement basses, irrégulières ou inacceptables.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera éventuellement rectifié en conséquence.

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Aucune indemnité ne sera due aux candidats dont l'offre n'aura pas été retenue, ni au candidat choisi, si pour une raison quelconque, un marché ne pouvait être en définitive signé, ou les travaux engagés, du fait du maître de l'ouvrage.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats peuvent envoyer leurs questions, à l'attention de Monsieur le Maire, par courriel à l'adresse mentionnée au début du présent règlement, dans un délai permettant au pouvoir adjudicateur d'y répondre au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Pour une parfaite égalité de traitement et de transparence de la procédure, la réponse donnée au candidat à l'origine de la question, sera transmise à tous les autres candidats.